



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AVRIL 2013**

PRESENTS : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – CABONI – PUECH – HUBAC – RASPUS (à partir du point n° 4) – MURATORIO – FANTI – BIGOT – CLERET

Mmes MANSION – TOSATO – DOMANICO – GEBELIN – CONTRI – FOURNIER – BONTOUX – ALBUQUERQUE

Mlle SAINT JEAN

POUVOIRS : M. PIGNOL à M. PUECH – Mme BALOCCO à Mme CHINAPPI – M. RASPUS à M. ORGEAS – M. TARRINI à M. MURATORIO – Mme PEREZ à Mme GEBELIN

ABSENTS (excusés) : M. ACREMENT – Mme NAISSANT

* *
*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du lundi 18 mars 2013.

1. Le Conseil Municipal a donné acte, par 20 voix, à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif pour l'année 2012.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

MM. TARRINI, MURATORIO, et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas voté le budget 2012.

M. FANTI s'est abstenu au motif qu'il n'a pas participé à l'analyse des documents du budget.

2. Le Conseil Municipal a donné acte, par 21 voix, à Monsieur le Maire de la présentation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012 et a déclaré que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

MM. TARRINI, MURATORIO, Mme ALBUQUERQUE et M. FANTI se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration du budget 2012.

3. Le Conseil Municipal a affecté, par 21 voix, le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2012, à la section d'investissement.

MM. TARRINI MURATORIO, Mme ALBUQUERQUE, et M. FANTI se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration du budget 2012.

M. RASPUS étant arrivé à ce point du Conseil Municipal, prend, dès lors, part au vote.

4. Le Conseil Municipal a décidé, par 21 voix, d'adopter le budget primitif 2013.

MM. TARRINI MURATORIO, Mme ALBUQUERQUE et M. FANTI se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration du budget.

5. Le Conseil Municipal a décidé par 23 voix, de fixer le taux des trois contributions directes. Ces taux sont identiques à ceux de l'année précédente.

MM. TARRINI et MURATORIO, se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à la décision de la non-augmentation de ces taxes.

6. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer le montant des subventions de fonctionnement attribuées :

- ✚ aux associations et organismes de droit privé,
- ✚ au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (27 000 euros),
- ✚ à la CAISSE DES ECOLES (7 000 euros).

7. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'actualiser le tableau des emplois permanents de la commune.

8. Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'aide financière de l'Etat au titre « de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2013 » pour le financement des travaux de réhabilitation, réaménagement et mise aux normes des salles de classe de l'école maternelle JOLIOT-CURIE et ceci au taux le plus élevé possible.

9. Le Conseil Municipal a approuvé, par 24 voix, les termes de la convention à passer avec M. le Préfet, pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de ROQUEFORT- LA BEDOULE.

Il a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Mme ALBUQUERQUE s'est abstenue, considérant que la dépense pour l'acquisition de ce matériel est inutile pour notre Commune.

Affiché le 12 avril 2013